

Léves. 1460

#165686

E37254

A8

86-72

QLSE



LES LIENS A ÉTABLIR ENTRE
LE SECONDAIRE ET LE COLLÉGIAL

9516-0120

86-72

Conseil des collèges

Décembre 1986



© Gouvernement du Québec 1986

Dépôt légal: quatrième trimestre 1986
Bibliothèque nationale du Québec
Bibliothèque nationale du Canada

ISBN: 2-550-16963-8

LES LIENS A ÉTABLIR ENTRE LE SECONDAIRE ET LE COLLÉGIAL

Absence de liens entre le secondaire et le collégial

En octobre 1986, à l'occasion de commentaires sur le plan d'action ministériel sur la formation professionnelle au secondaire, le Conseil des collèges attirait l'attention du ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science sur l'importance d'assurer une bonne liaison entre le secondaire et le collégial. Le Conseil notait que le comité prévu à cette fin (le CLESES) était invisible, inconnu, inefficace et que dans la pratique ce comité n'assumait pas son rôle. Ce problème avait également été soulevé par les membres du Conseil lors d'une rencontre avec le Ministre le 26 septembre 1986.

Dans son dernier rapport annuel 1985-1986, le Service régional d'admission du Montréal métropolitain dénonce avec vigueur l'absence de liaison entre le secondaire et le collégial: "L'arrimage des deux niveaux a été négligé de façon scandaleuse, de sorte que l'on se retrouve aujourd'hui avec des problèmes de taille qui menacent la qualité de la formation collégiale".

Le Conseil des collèges juge nécessaire d'intervenir pour recommander au Ministre de mettre en place des mécanismes de liaison entre le secondaire et le collégial.

Un besoin vivement ressenti

Le besoin d'un mécanisme de liaison efficace entre les ordres secondaire et collégial se fait ressentir, aujourd'hui, avec beaucoup d'acuité. Les responsables de l'information scolaire et professionnelle, les conseillers et les conseillères en orientation, les aides pédago-

giques individuels, les individus et organismes impliqués dans le processus d'admission sont soumis à de nouvelles règles du jeu, souvent méconnues, et doivent s'organiser, chacun de leur côté, pour affronter ces changements.

Parmi ceux-ci, le plus notable est sans doute le nouveau régime pédagogique du secondaire. L'abolition des voies (allégée, régulière, enrichie) et la formation de groupes hétérogènes, imposées par le nouveau régime, ont fait disparaître des indicateurs qu'avaient l'habitude d'utiliser les collèges pour le classement des élèves. Ils se retrouvent ainsi démunis d'outils pour connaître et reconnaître leurs différentes clientèles. A compter de l'automne 1987, il sera donc beaucoup plus difficile d'identifier les étudiantes et les étudiants nécessitant un support pédagogique et des rythmes d'apprentissage particuliers.

De plus, les modifications substantielles aux programmes de physique, de chimie et de mathématique du secondaire entraînent des problèmes additionnels. Puisqu'il s'agit, dans ces cas, de savoirs cumulatifs, il est inacceptable, aux yeux du Conseil, qu'aucune structure inter-niveaux ne soit mise en place pour assurer un suivi constant, plus particulièrement durant la phase d'implantation.

Le besoin d'une structure efficace est d'autant plus aigu du fait que les ordres secondaire et collégial relèvent, depuis près de deux ans, de deux ministères différents.

Se préoccuper de l'étudiant et de l'étudiante

Par delà les problèmes que soulève, tant chez les intervenants et les intervenantes du secondaire que du collégial, l'absence de mécanisme

de coordination et de concertation, le Conseil désire rappeler que l'étudiant et l'étudiante doivent demeurer au centre de toutes les préoccupations.

Le passage du secondaire au collégial constitue une étape déterminante dans la vie d'une personne de moins de vingt ans. La transition vers un nouveau régime d'études et un mode d'encadrement plus souple ne s'effectue pas, pour certains, sans heurts. De plus, on leur confère une certaine autonomie qu'ils ne sont pas toujours préparés à assumer sans support adéquat. Du même coup, les étudiants et les étudiantes se voient confrontés à des choix majeurs, ayant des impacts sur le reste de leur vie et, pour plusieurs, à la prise en charge des besoins de base (logement et subsistance).

Au premier chef, ce serait les étudiantes et les étudiants les plus démunis qui en seraient les plus affectés, ceux et celles qui seraient issus de classes défavorisées pour lesquelles on tente justement d'élargir l'accessibilité aux études collégiales. Le peu de souci que l'on accorderait aux conditions d'apprentissage, dans cette période importante de transition, produirait des effets négatifs marqués, en particulier chez les nouvelles clientèles du collégial.

Dans la situation actuelle, l'absence de mécanismes d'arrimage porte de nombreux préjudices aux étudiants dans leurs conditions d'apprentissage. La méconnaissance, de part et d'autre, des attentes et des besoins de formation rend l'enseignement difficile. Souvent, l'étudiant ou l'étudiante ne pourra retrouver au collégial le support pédagogique que justifie sa condition. De plus, certains étudiants et étudiantes se verront même refuser l'admission aux programmes collégiaux de leurs choix parce que, faute de communications claires entre le secondaire et le collégial, ces étudiants et étudiantes ne possèdent pas les préalables requis.

Ajoutons qu'il existerait un lien étroit entre l'absence de mécanismes d'arrimage entre le secondaire et le collégial, la préparation souvent déficiente des candidats et des candidates à l'enseignement collégial et le fort taux d'échec et d'abandon en première session. Selon des données récentes du Service régional d'admission du Montréal métropolitain (SRAM), il appert que la réussite (ou l'échec) en première session conditionne, en très large partie, l'obtention (ou la non-obtention) d'un Diplôme d'études collégiales.

CONSIDÉRANT l'inefficacité du comité actuel de liaison entre le secondaire et le collégial,

CONSIDÉRANT qu'il existe des besoins nombreux d'information entre les ordres secondaire et collégial,

CONSIDÉRANT qu'il est indispensable d'assurer un bon arrimage entre les programmes secondaires et les programmes collégiaux,

CONSIDÉRANT que nous devons nous préoccuper de l'étudiant et de l'étudiante qui ont à vivre le passage du secondaire au collégial,

Le Conseil des collèges recommande au ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science:

- de mettre en place une structure efficace de concertation et de coordination entre les ordres secondaire et collégial;
- de définir, de concert avec les intervenants impliqués, le mandat et les champs d'activités de cette structure.

CONSEIL DES COLLÈGES
1986-1987



PRÉSIDENT: Yvon Morin

MEMBRES:

BERNATCHEZ-SIMARD, Janine
Professeure
Collège de Rimouski

BÉLANGER, Paul
Président de la Commission
de l'évaluation
Conseil des collèges

CORRIVEAU-GOUGEON, Martine
Chef divisionnaire du maté-
riel et des achats
Bell Canada, Montréal

COTÉ, Claude
Conseiller syndical
Syndicat canadien de la
fonction publique

DEMERS, Emile
Directeur des services
pédagogiques
Collège de Valleyfield

DI MAULO, Vincent
Professeur
Collège Bois-de-Boulogne

GAGNON, Manon
Etudiante
Collège Edouard-Montpetit

GAUTHIER, Claude
Président de la Commission de
l'enseignement professionnel
Conseil des Collèges

GOLDBLOOM, Sheila
Présidente du Conseil
d'administration
Collège Vanier

JALBERT, André
Directeur du Service de
l'exploitation à la Fédération
des caisses d'établissement du
Québec

LAFLEUR, Marcel
Directeur général
Collège de la région de l'Amiante

LECLERC, Gilles
Directeur des services
pédagogiques
Collège Marie-Victorin

OUELLET, Thérèse
Directrice générale
Commission des écoles
catholiques de Québec

PLOURDE, Bibiane
Professeure
Collège de l'Abitibi-
Témiscamingue

VAN NESTE, André
Professeur
Département de métallurgie
Université Laval

VILLENEUVE, Jos
Président du Conseil d'adminis-
tration
Collège de Limoilou

Secrétaire du Conseil

Lucien Lelièvre

